

Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Armentières ?

les propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) s'est donné pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo) et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés, d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie.

Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France avec qui elle a signé des conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2018, l'association comptait exactement 2111 adhérents.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent massivement la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités. Ainsi, selon une enquête IFOP de juin 2018, 83% des Français sont favorables à une augmentation de la place accordée au vélo en ville.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans leur intercommunalité.

Durant le second trimestre 2019, l'Association Droit au vélo – ADAV a réuni ses adhérents et sympathisants armentiers pour répondre à cette question : si vous étiez élu maire demain, que feriez-vous en priorité à Armentières ?

Vous trouverez ici les propositions du groupe de travail. Nous invitons chaque candidat à les reprendre dans ses engagements.

Association droit au vélo - ADAV
23 rue Gosselet
59000 Lille
03 20 86 17 25
info@droitauvelo.org
www.droitauvelo.org





ENCOURAGER LA MOBILITÉ ACTIVE

Pour encourager les déplacements à pied et à vélo, nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons. Leurs itinéraires doivent être sécurisés, agréables et sans obstacles.

- pour parvenir à cet objectif, nous apaiserons la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception. Pour inciter au respect de ces vitesses, nous mettrons en service des radars pédagogiques
 - Nous proposerons aux autres communes de la MEL d'instituer une règle de 30km/h sur l'ensemble du territoire hors grands axes
 - En zone résidentielle, nous limiterons le trafic automobile de transit par l'implantation de zones à trafic limité et par une imperméabilité de certains quartiers entre eux pour contraindre le trafic automobile.
 - Nous optimiserons les livraisons par une mutualisation des différents transporteurs au sein de l'agglomération

- Nous garantirons à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo ; pour cela nous créerons un droit opposable pour tout écolier, collégien, lycéen désireux de se rendre dans son centre d'enseignement à pied ou à vélo. Nous organiserons dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. Nous assurerons également de la communication positive sur la mobilité active dans les écoles. Enfin, nous piétonnerons des rues aux abords de écoles aux horaires d'entrée ou sortie de classe et nous accompagnerons le développement de vélobus et de pédibus .

- Nous encouragerons les employeurs à mettre en place le forfait mobilité durable et nous les aiderons à la mise en place d'un plan de mobilité dans leur entreprise

- A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : mise en place de formation et de sensibilisation, accompagnement de sorties scolaires par le personnel municipal, développement d'une flotte de vélos de service

- Nous mènerons des campagnes de communication fortes sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie

- Nous organiserons des journées sans voiture

- Nous étudierons la suppression de certains feux tricolores, uniquement destinés à réguler le trafic automobile au détriment des piétons et des cyclistes

- Sol boueux, rupture de parcours, dangers, les travaux de voirie mal gérés peuvent être un cauchemar pour les cyclistes et les piétons. Au-delà de la signature de l'arrêté autorisant les travaux, nous veillerons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer la sécurité et le confort des déplacements des piétons et des cyclistes

- En lien avec les associations cyclistes, nous encouragerons les initiatives innovantes pour favoriser le développement de la marche et du vélo

- Nous mettrons en place un budget participatif dédié à la pratique du vélo et de la marche

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS A VÉLO



Pour développer la pratique du vélo sur la commune, nous multiplierons les aménagements cyclables à Armentières en priorisant de véritables pistes cyclables, accessibles par tous types de cyclistes quelque soit leur âge. Nous les privilégierons larges et prioritaires aux intersections et veillerons à ce qu'elles ne soient pas occupées par du stationnement illégal ou par des poubelles. Ces pistes intégreront un futur réseau cyclable structurant (réseau express vélo) de la métropole européenne de Lille.

Nous sécuriserons en priorité les axes structurants suivant: **rue Général Leclerc, rue Gambetta, rue Deceuninck, rue Schuman, rue de Lille, avenue Mitterrand, rue Sadi Carnot, rue Jules Lebleu, rue de Dunkerque, rue A. Briand, rue des Fusillés, rue de Messines et Raymond Lis, Avenue Marc Sangnier, avenue Léo Lagrange, rue Jean Jaurès, rue des Chauffours, rue des Déportés**

- Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables, qui à la différence des pistes ne sont pas séparées physiquement des voies de circulation générales. Par exemple, nous mettrons en place des bandes cyclables boulevard Faidherbe sur toute la longueur: cela permettra d'avoir un périphérique

cyclable autour d'Armentières avec les axes Boulevard Faidherbe, voie verte le long de la Lys, le nouveau quartier de l'Octroi, la rue des Murets et la rue du Bas Chemin. Les liaisons intercommunales se connecteraient à ce périphérique, de même que des itinéraires sécurisés pour rejoindre le centre-ville, les collèges, les lycées et autres établissements publics.

- Dans chaque sens unique, sauf impossibilité manifeste, nous mettrons en place des doubles sens cyclables. Ceux-ci ont l'avantage d'apporter des « raccourcis » aux cyclistes et bien souvent d'éviter des voies à plus grande circulation : en complément de ce qui est déjà fait Rue de la Lys prévue avec la MEL, en plus Rue Marceau Rue des Près Rue Guynemer Rue Delattre de Tassigny Rue Saint Charles Rue de la Paix Rue du 8 mai 1945 Rue de Metz en totalité Rue Pierre Curie Rue du Sacré Cœur Rue du Fort Malakoff Rue Jean Baptiste Lebas

- Lorsque la voirie et la circulation le permettent, nous développerons des chaucidous (chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe).

- Nous expérimenterons également les vélorues comme cela est déjà très répandu chez nos voisins belges et néerlandais. Dans ces zones de circulation apaisées, le vélo ne peut être dépassé par les voitures. Cela semble être possible rue Foch, rue Bayard ou partie en double sens cyclable de la rue Sadi Carnot par exemple.

- Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges (à étudier sur les trottoirs larges du centre-ville)

- Pour améliorer la sécurité lors des déplacements des cyclistes, nous compléterons l'aménagement des carrefours à feux, lorsque leur maintien semble indispensable, par des sas-vélos manquants et des « cédez-le passage cycliste au feu » manquants : sas vélo rue Sadi Carnot place du général de Gaulle; tourne à gauche (rue de Lille vers rue Sadi Carnot), tourne à droite place du général de Gaulle face au Vivat vers la rue de Dunkerque, tourne à droite rue Ferry vers Gambetta, carrefour Boulevard Faidherbe-Mauroy 2 sas vélo supplémentaires, 1 tourne à droite avenue Mauroy, 1 tout droit Boulevard Faidherbe en venant du collège Jean Rostand, carrefour Faidherbe-Carnot manque 1 tourne à droite Faidherbe en venant de la gare vers église Notre Dame, Place Thiers ajouter un sas vélo et un tourne à droite rue Bayart

- Nous traiterons également les points durs repérés par les associations cyclistes (place Jules Guesde, rue du Général Leclerc côté EPSM, rue des Déportés, le pont sur la Lys Avenue Léon Blum) et certains giratoires (place de la Fraternité).

- Nous étudierons aussi la faisabilité d'aménagements au niveau des ponts supérieurs et inférieurs (rehaussement des bandes cyclables au niveau des trottoirs comme cela est prévu rue Albert de Mum, chaucidou ou encorbellement)

- Les escaliers rue Albert de Mum seront équipés d'un rail à vélo pour rejoindre la rue du Bas Chemin

- Nous ferons respecter les aménagements cyclables en luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous mettrons en œuvre des mesures plus coercitives.

- Nous expérimenterons le remplacement de stops par des cédez-le- passage sur les aménagements cyclables, nous mettrons en place des voies vertes continues et non morcelées (les voies vertes sont actuellement généralement interrompues aux intersections). La Voie Verte de la Lys sera prolongée vers Erquinghem et Estaires, sur certaines portions son revêtement doit être rénové, en raison de l'excès de gravillons responsables de la dégradation prématurée des vélos et de risque de chute.



- Le risque de vol est un frein très important au développement du vélo. C'est un des sujets qui revient souvent en premier lors des échanges avec les cyclistes. Pour lever ce frein, nous généraliserons les arceaux vélos à proximité des établissements publics et des commerces.

- Le garage à vélo Ilévia à la gare est saturé, son extension est à prévoir

- Comme cela sera prochainement imposé par la loi afin de sécuriser les traversées des piétons en améliorant leur visibilité, les abords de tous les passages piétons seront équipés d'arceaux vélos ; cela libérera la visibilité au profit des piétons. De plus, lors des événements, nous mettrons en place un espace de stationnement vélo garde. Des abris vélos résidentiels seront aussi proposés aux riverains qui ne peuvent stationner leur vélo dans leur domicile. Enfin, une grande concertation sera engagée avec les bailleurs, les promoteurs, immobiliers et les chefs entreprises pour développer fortement des stationnements sécurisés adaptés à chaque situation.

- Il existe parfois des itinéraires alternatifs intéressants... mais ils sont connus des seuls habitants du secteur ! Nous indiquerons donc des itinéraires cyclables conseillés en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

- Conformément aux demandes des cyclistes, nous veillerons à l'entretien des aménagements

cyclables (neige, feuilles mortes, accumulation de gravillons...).

- Une aide à l'achat sera également étudiée pour des vélos et accessoires (sacoques, sièges enfant, antivol...)
- Nous proposerons des animations autour du vélo dans les écoles, les centres sociaux et les centres aérés
- Nous améliorerons les aménagements cyclables carrefour Europe-Faidherbe- Mauroy, carrefour Faidherbe-rue des Résistants, carrefour de l'Octroi, Place de la Fraternité et Place Jules Guesde et carrefour Faidherbe-rue Schuman
- Nous assurerons une continuité Rue Denis Papin-Avenue Mitterrand et Rue Foch vers rue de Dunkerque : passage vélo parallèle au passage piéton

DÉVELOPPER LES DÉPLACEMENTS À PIED



Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bonne pour ceux qui la pratiquent mais aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité. Elle est parfaitement complémentaire aux déplacements à vélo et en transport en commun. Peu consommatrice d'espace, elle répond aux besoins de densification des villes.

- Ainsi, nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (poteaux, poubelles, voitures...). Une personne en fauteuil roulant ou une personne âgée doit pouvoir se déplacer facilement partout.
- Nous développerons également la piétonisation dans le centre ville d'Armentières
- Pour promouvoir la marche et la rue comme espace de vie en commun, nous organiserons des « rues aux enfants ».
- Nous veillerons également aux traversées piétonnes pour qu'elles soient sécurisées et de durée suffisamment longue en cas de feu.

AGIR AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION

- Même si les transports en commun reviennent moins chers à la collectivité que les coûts induits par les voitures particulières, à nombre de personnes transportées équivalent, ils coûtent beaucoup plus chers que la construction d'un réseau cyclable efficace. Nous inciterons donc la MEL à construire un réseau express vélo métropolitain de qualité, en particulier entre Armentières et Lille
- Nous encouragerons la MEL à la création d'un outil de signalement des dysfonctionnements qui soit public
- Nous pérenniserons le groupe de travail marche et vélo à Armentières
 - un élu « référent vélo » sera spécifiquement chargé des mobilités actives et des PMR. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élus de sa commune et à porter ces problématiques à l'agglomération et au sein des instances de mobilité. Dans toutes les communes, le vélo doit devenir une solution complémentaire aux transports en commun.
 - Nous inciterons la MEL à voter un budget vélo conséquent pour créer des aménagements mais aussi pour aider les habitants à l'acquisition d'un vélo. L'Etat, l'Union européenne seront sollicités pour financement à chaque fois qu'il sera possible.
 - Nous demanderons des liaisons intercommunales sécurisées avec Houplines, La Chapelle Bourg, La Chapelle, La Choque et Erquinghem

Pour que ces engagements ne restent pas à l'état de simple écrit :

- Nous nous engageons également à établir une concertation permanente sur la pratique des mobilités actives durant le mandat municipal.
- Nous mènerons une concertation avec les associations de cyclistes, de piétons, de personnes à mobilité réduite, dès les premières phases des projets d'aménagement de voirie.
- Pollution atmosphérique, part modale de la marche et du vélo... nous fixerons des objectifs chiffrés et nous publierons régulièrement les indicateurs